



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire :

Madame Martine KREBS, Messieurs Daniel FUHR, Richard OSTROWSKI, Madame Lauretta POLAK, Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN, Adjoint, Messieurs René SCHMIDT, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Mesdames Nadine KELLER, Marie BENOIST, Caroline FERY, Monsieur Alain AREND, Mesdames Anne LEININGER, Isabelle DEMOGEOT, Christine LUPIC, Monsieur Paul CHAVAN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Adjointe, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Messieurs Armand FOURNIER, Jean-Marie SCHMITT, Madame Anne-Marie BOUTET, Messieurs Christian GAUER, Patrick HAYDINGER, Madame Vanessa GERHARD, Monsieur Mikael FRITZINGER, Conseillers Municipaux.

Après les salutations d'usages, Monsieur le Maire, lecture faite des excuses, le quorum étant atteint, propose à l'assemblée le rajout de la modification de la délibération concernant l'acquisition de l'ancien bar de Belle-Roche décidée le 18 décembre 2015, la fixation de la redevance pour les occupations provisoires du domaine public par GRDF, le renouvellement de l'adhésion de la Commune au CAUE de la Moselle. Par ailleurs, en l'absence de Déclaration d'Intention d'Aliéner depuis l'établissement de la convocation le point est supprimé. Les membres présents acceptent à l'unanimité ces modifications.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à la dite séance.

2) AFFAIRES IMMOBILIERES

CESSION DE PLACES A BATIR

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2015 fixant le prix de cession à 6.500,00 € l'are et après arpentage des parcelles, les candidats à la construction ont été ressaisis pour confirmer, sur les bases définitives, leur souhait d'acquisition.

Aussi, est-il proposé au Conseil Municipal de décider les ventes suivantes :

- cession du lot n° 2 d'une surface de 5 ares 65 cadastré section 8 n° 1091, issu de la parcelle cadastrée section 8 n° 46 au prix de 6.500,00 € l'are, soit pour une surface totale de 5 ares 65 un prix de 36.725,00 €, à Monsieur et Madame DE CHIARA Yannick, domiciliés à COCHEREN, 1C rue du Berger ;
- cession du lot n° 3 d'une surface de 5 ares 67 cadastré section 8 n° 1092, issu de la parcelle cadastrée section 8 n° 46 au prix de 6.500,00 € l'are, soit pour une surface totale de 5 ares 67 un prix de 36.855,00 €, à Monsieur et Madame HOULAY Sébastien, domiciliés à FREYMING-MERLEBACH, 2/7 Résidence Glasdell ;
- cession du lot n° 4 d'une surface de 6 ares 51 cadastré section 8 n° 1093, issu de la parcelle cadastrée section 8 n° 46 au prix de 6.500,00 € l'are, soit pour une surface totale de 6 ares 51 un prix de 42.315,00 €, à Monsieur et Madame ANDO Mario, domiciliés à BENING-LES-SAINT-AVOLD, 4, rue du Stade.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE la réalisation des cessions détaillées ci-avant ;
MET à la charge des acquéreurs les frais d'acte et notariés ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

ACQUISITION D'UN BATIMENT PLACE SAINTE BARBE

Par délibération en date du 18 décembre 2015 le Conseil Municipal a décidé d'acquérir les bâtiments de l'ancien bar sis Place Sainte Barbe à Cocheren. Cette délibération conférerait la qualité de propriétaire à Madame KARST Dominique qui n'est autre que la Gérante de la SCI Sainte Barbe, 1, rue des Rosiers à Cocheren.

En ce qui concerne l'ensemble immobilier concerné, cadastrée section 8 n° 438/23, lieudit « 2, Place Sainte Barbe » formant copropriété établie par acte répertoire n° 14.386 en date du 1^{er} mars 1989 de Maître Paul MAYEUR, alors Notaire à Freyming-Merlebach, et formée des lots n° 2, 3 et 5, tel que détaillé au Livre Foncier.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONFIRME sa décision du 18 décembre 2015 d'acquérir le bien immobilier, détaillé ci-avant, appartenant à la SCI Sainte Barbe au prix de 110.000,00 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

3) TRAVAUX

NETTOYAGE DES AVALOIRS 2016

Une consultation a été menée auprès de six entreprises spécialisées dans le curage des avaloirs et le traitement des résidus. Le réseau communal de collecte compte 884 avaloirs.

L'offre la mieux-disante a été présentée par la Société SOWAX de Creutzwald pour un montant TTC de 5.834,40 € et un prix unitaire de 15,00 € pour le fraisage d'un avaloir en cas de besoin.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de confier pour 2015 le curage des avaloirs à la Société SOWAX à Creutzwald ;
VOTE les crédits correspondants à inscrire au budget primitif 2016 ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

4) AFFAIRES FINANCIERES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (Articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT) EXERCICE 2016

1) SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015

A. Exécution du Budget Général 2015

La différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement (respectivement de 1.822.042,08 € et 2.568.786,30 €) dégage un excédent de 746.744,22 €. Cet excédent permettra de couvrir les crédits reportés d'investissement.

La section d'investissement dégage un excédent de 946.344,50 € (dépenses 982.853,28 € et recettes 1.929.197,78 €) principalement en raison du non démarrage des travaux du programme phare de l'extension de la Mairie et de l'aménagement des abords.

L'excédent global s'élève à 1.693.088,72 € avant couverture des crédits reportés.

B. Encours des factures à la clôture de l'exercice 2015 (31/12/2015)

L'encours des factures est nul. Toutes les factures tant en section de fonctionnement qu'en investissement mandatées au 31 décembre 2015 sont payées.

C. Encours de la dette

L'encours de la dette porte sur le capital restant dû au titre de l'aménagement des logements très sociaux sis au 2 Impasse de la Forge, de l'emprunt pour les travaux sur la Mairie et se décompose comme suit :

- Prêt Caisse des Dépôts et Consignations pour 29.454,47 €, taux 1,25 %, dernière annuité en 2031 ;
- Prêt Plurial pour 6.708,33 €, taux 1%, dernière annuité en 2018 ;
- Prêt Crédit Mutuel pour 500.000,00 €, taux 1,55 %, à débloquer en 2016, dernière trimestrialité en 2031

D. Trésorerie

La trésorerie actuelle du budget général assure un fond de roulement correct. La situation au 31/12/2015 s'établit à 2.050.178,85 € (service assainissement compris, le compte étant commun aux deux budgets).

2) ORIENTATIONS 2016

Les principales orientations budgétaires 2016 sont les suivantes :

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. DEPENSES

Elles continueront à être estimées au plus près de besoins réels, au vu des dépenses réalisées les années précédentes.

Le chapitre « charges à caractère général » portant sur les achats, les services extérieurs, ne devraient pas varier ou peu.

En ce qui concerne le chapitre « charges de personnel » peu de variation en dehors des revalorisations statutaires des catégories C et B en bas d'échelle, la progression programmée des cotisations de retraite des agents titulaires, et, la prise en charge des cotisations URSSAF de décembre 2015 en janvier 2016, dans les délais de règlement.

Les subventions aux associations, principale dépense du chapitre « autres charges de gestion courante », seront calculées sur les mêmes bases et critères que 2015. La subvention de fonctionnement au CCAS sera reconduite et adaptée au vu du bilan 2015.

2. RECETTES

La situation financière de la commune permet encore de ne pas augmenter la pression fiscale dont les taux n'ont pas varié depuis 1997 et ce malgré une baisse des dotations de l'Etat de 18.617,00 € en 2014, de 45.910,00 € en 2015 et encore du même montant en 2016 et qui ramène la DGF estimée à 733.000,00 € ; la DSR devrait légèrement augmenter. Le budget prendra en compte le produit assuré des contributions directes qui sera notifié par les services fiscaux.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Poursuite et achèvement des principaux programmes d'investissement :

1. DEPENSES

1.1 Travaux achevés fin 2015

A ce titre sont reportées au budget les dépenses concernant le confortement du chemin d'accès aux champs « Auf der Steig », l'aménagement et mise aux normes d'accessibilité du parvis de l'Eglise Sainte Trinité et de l'accès à l'agence postale ainsi que la renaturation du Cocherenbach et du Winbornbach, travaux achevés fin 2015.

1.2 Travaux pluriannuels en cours

Les travaux d'aménagement extension de l'Hôtel de Ville – aménagement des espaces publics ayant démarré après l'achèvement des fouilles le planning a été recadré. L'avancement des travaux devrait permettre un transfert des services vers l'extension au printemps. La finition des travaux est toujours prévue pour le printemps 2017. L'emprunt de 500.000,00 € a été mis en place mais pas utilisé en 2015 en raison du décalage du démarrage du chantier. Il est à noter que les fouilles archéologiques préventives ont bénéficié d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 81.050,00 €.

1.3 Travaux à démarrer

. Aménagement des abords des logements seniors rue des Aubépines

L'association FRESMO ayant obtenu les financements pour la construction des logements seniors ; la commune a accordé sa garantie au prêt contracté auprès de la CARSAT. Une subvention au titre du FAU d'un montant de 83.240,00 € a été attribuée à la commune pour la réalisation des abords dont l'appel d'offre doit être lancé au cours du 1^{er} trimestre 2016.

. Mise en esthétique des réseaux secs au village, dernière tranche

Les travaux portent sur la mise en souterrain des réseaux EDF, TELECOM et TELEDISTRIBUTION dans la rue du Hérapel, rue des Carriers, Impasse Emile Huber, Impasse Gallo-Romaine et impasse des Alouettes ; travaux estimés à TTC 1.300.000,00 €. Une subvention a été sollicitée au Département de la Moselle au titre de l'AMITER ; le dossier a été déclaré complet. La procédure de consultation doit être menée au cours du 1^{er} semestre 2016. La subvention du SELEM est acquise pour un montant de 25.000,00 €.

. Eclairage public de la cité Belle-Roche

Le réseau d'éclairage public de la cité Belle-Roche date de trente ans et nécessite une remise aux normes totale pour environ TTC 800.000,00 €. Ces travaux pourront faire l'objet d'un Avant-Projet et d'une demande de subvention au titre de l'AMITER auprès du Département de la Moselle.

. Vidéo-protection

Le projet ayant été validé par le Préfet une demande de subvention a été déposée. La consultation va être lancée afin que les travaux puissent être démarrés dès la notification de la subvention. Le dossier sera à mettre en phase avec les équipements de vidéo-protection prévus sur la mairie après extension et réaménagement.

. Acquisition foncière

Le Conseil Municipal ayant décidé par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2015 d'acquérir les locaux de l'ancien bar de la Place Sainte Barbe les réflexions seront à mener sur l'utilisation des locaux ; transfert de l'agence postale communale, extension du siège social de l'ASBH, ...

2. RECETTES

Pour l'aménagement extension de l'Hôtel de Ville – aménagement des espaces publics – fouilles archéologiques préventives, outre la subvention au titre de la DETR d'un montant de 187.254,00 €, la commune s'est vue attribuer une subvention de 81.050,00 € pour les fouilles. La demande de subvention sollicitée au titre du FNAP n'a pas eu de suite pour l'instant. La dotation communautaire de 100.000,00 € pour la mandature en cours a été versée pour moitié. Enfin le versement de la réserve parlementaire d'un montant de 40.000,00 € doit également avoir lieu.

Pour la rue du Chemin de Fer et la rue de la Montagne, le solde du PACTE 2 de 101.122,77 € et du SELEM de 25.000,00 € doivent être versés en 2016.

Les abords des logements seniors ont été subventionnés au titre du FAU à hauteur de 83.240,00 €.

2016 verra également l'intégration de l'excédent d'un montant de 19.822,00 € du service de l'assainissement dissout au 1^{er} janvier 2016, vers de budget général. Le budget général encaissera également le solde de la redevance d'assainissement du 2^{ème} semestre 2015 d'environ 16.000,00 €.

Il convient de prendre en compte également une dotation au titre du FCTVA estimée à 126.700,00 €.

2016 verra l'utilisation de l'emprunt de 500.000,00 € mis en place en 2015 pour le programme de la Mairie.

En 2016 seront mise en vente les places à bâtir en bordure de la rue des Aubépines et de l'Avenue de Ditschviller.

Enfin comme les exercices précédent un autofinancement d'environ 600.000,00 € est à prendre en compte.

Toutes les explications fournies, Monsieur le Maire, pour clore son exposé, met le Débat d'Orientation Budgétaire 2016 en débat.

Aucune observation particulière n'est formulée quant aux orientations proposées.

PORTE-DRAPEAUX DE MOSELLE-EST : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 de 50,00€.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à l'Amicale des Porte-Drapeaux, Anciens Combattants Militaires et Patriotes Français de Forbach Moselle-Est, une subvention de 50,00€ ;

VOTE les crédits correspondants.

FRAIS DE CHAUFFAGE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN LURCAT ANNEE 2015

Les frais s'élèvent à 24.149,82 € et découlent des ratios mis en place par la Commune avec l'Association Jacques Prévert pour répartir les frais entre l'école et l'association.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à l'Association Jacques Prévert une subvention de 24.149,82 € ;

VOTE les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR GAZ RESEAUX DE FRANCE (GRDF)

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Appelé à en délibérer,
Le Conseil municipal,

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MOSELLE (CAUE)

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune au CAUE de la Moselle.

La cotisation s'élève pour les communes à 0,16€ par habitants et est calculée sur la population municipale de 2014 soit pour Cocheren un montant total de 560,00 €.

L'adhésion porte à partir de cette année sur un engagement de trois ans soit la période de 2016 à 2018.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de reconduire pour 2016 à 2018 l'adhésion de la commune au CAUE de la Moselle ;
PREND en charge la cotisation annuelle, de 560,00€ pour 2016 ;
VOTE les crédits correspondants.

5) DIVERS

Les réunions suivantes sont programmées :

- Commission des Finances le 16 mars 2016 à 18h00 ;
- Conseil Municipal (budget) le 22 mars 2016 à 18h00 ;
- Conseil d'Administration de la Régie du câble le 4 avril 2016 à 17h30 ;
- Conseil d'Administration du CCAS le 5 avril 2016 à 17h00 ;
- Comité Syndicat du Collège le 6 avril 2016 à 18h00.

Ces dates à retenir sont également :

- le 26 février 2016 à 19h00 remise des prix des maisons illuminées ;
- le 12 mars 2016 concert de l'école de musique communautaire ;
- le 10 juillet 2016 déplacement à Lampaden.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance.

LE MAIRE :

Jean Bernard MARTIN

